



Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Seine-Maritime

Bassins versants du CAILLY, de l'AUBETTE et du ROBEC

Plan de Prévention des Risques d'Inondation

ZONAGE REGLEMENTAIRE

Bois-Guillaume

Légende

- Limite de la zone d'étude
- Limite administrative des communes
- Contour des parcelles cadastrales
- Bâtements
- Voie ferrée
- Tronçon cours d'eau
- Cours d'eau non permanent (source BRGM)
- Cours d'eau enterré
- Zonage Réglementaire (se reporter au règlement de la zone correspondante)**
- Zone Bleu clair
- Zone Bleu foncé
- Zone Rouge
- Zone de vigilance
- Zone hachurée violette (remontée de nappe phréatique)

Cotes de référence (chapitre 1.4.9 du règlement)

- Application réglementaire de la cote de référence ruissellement (1.4.9.2)
 - Application réglementaire de la cote de référence débordement (1.4.9.1)
 - En l'absence de tramage, application de la cote de référence débordement (1.4.9.1)
 - En l'absence de tramage, application de la cote de référence débordement (1.4.9.1)
- Dans ce cas, se reporter aux cartes de zonage réglementaire "Planches vallée - Cotes de référence"



Echelle: 1/9000 (Format A1)

Approuvé par arrêté préfectoral du 11 juillet 2022



©IGN BD PARCELLAIRE 2017
©IGN SCAN25
©BD TOPO 2022



Mise à jour le : 29/6/2022